

Votre visite médicale va être réalisée par une infirmière ou un infirmier santé travail de Promeom.

En complément des visites qu'ils effectuent déjà, les infirmiers santé travail sont désormais autorisés règlementairement* à réaliser les visites suivantes :

pré reprise

reprise

mi carrière

à la demande



Des professionnels formés et expérimentés

Les infirmières et infirmiers santé travail de Promeom disposent de la formation requise. Ils ont la connaissance du monde de l'entreprise, des risques professionnels et des pathologies associées. Ils apportent des conseils afin de prévenir la désinsertion professionnelle.

Les missions sont déléguées par le médecin du travail dans le cadre de protocoles écrits et validés. En qualité de professionnel de santé, ils sont tenus au respect du secret médical et professionnel.

*Décret 2022-679 du 26/04/2022